

# BTS ÉLECTROTECHNIQUE

## INNOVATION 2017 : NOUVELLES OPTIONS POUR TOUS NOS BTS

- Robotique / Cobotique
- Conception innovante – Fabrication additive
- Réalité augmentée / virtuelle
- Efficience énergétique

## MISSIONS ET OBJECTIFS

Au cours de son apprentissage, l'apprenti(e) va développer des compétences telles que :

Procéder à l'étude de l'installation d'un équipement ou d'une machine pour en définir les caractéristiques, son automatiser et en assurer les travaux.

Rédiger les devis estimatifs et choisir les constituants.

Planifier les différentes tâches et s'assurer des moyens disponibles pour la réalisation.

Assurer la réalisation de l'installation à partir de plan d'implantation et schémas d'équipements.

Procéder à l'installation en tenant compte des aspects techniques, économiques et normatifs.

Définir la gestion de maintenance, les procédures d'intervention ainsi que le suivi de celles-ci.

Assurer la conduite et la responsabilité d'équipes lors de la réalisation de travaux neufs, d'interventions sur équipements ou d'actions de maintenance.

Conseiller les clients sur les caractéristiques techniques, les prix, les délais de réalisation.

## PROGRAMME

Enseignement professionnel :

Génie électrique ; essais de système ; construction des structures matérielles appliquée à l'électrotechnique ; sciences appliquées.

Enseignement général :

Culture générale et expression ; anglais ; mathématiques.

## LE MÉTIER

L'activité professionnelle de technicien(ne) supérieur(e) en électrotechnique est centrée sur l'énergie électrique, sa conversion et son utilisation. Son domaine de compétence s'étend de la conception à la réalisation et à la maintenance des équipements électrotechniques.

Il intervient sur des systèmes pluri-technologiques associant les courants forts des convertisseurs d'énergie (dispositifs d'électronique de puissance) et des récepteurs (moteurs, appareils de chauffage,...) aux courants faibles des différents niveaux de commandes et des équipements communicants.

Dans le secteur de la construction électromécanique, il peut être intégré dans un bureau d'étude ou à une équipe technique chargée de l'amélioration, du développement et de la diversification des matériels.

## QUALITÉS ET PRE REQUIS

- Polyvalence
- Autonomie
- Organisation - méthode
- Relationnel

## PUBLIC

Titulaire du BAC STI Électrotechnique  
BAC STI 2D  
BAC S Sciences de l'Ingénieur  
BAC Pro Électrotechnique (ELEEC)

## POURSUITE D'ÉTUDES

Licence professionnelle  
Écoles d'ingénieur  
CQPM

## DUREE

1, 2 ou 3 ans.

**pôle**  
formation des  
industries technologiques  
CRÉATEUR DE COMPÉTENCES  
LORRAINE

Apprentissage

# L'APPRENTISSAGE

## Comment ça marche ?

### **i** QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée qui s'adresse aux jeunes filles et garçons de 16 à 30 ans\*, ou 15 ans si fin de 3ème (\* en expérimentation jusqu'en 2019). Il est conclu entre le jeune (le responsable légal si celui-ci est mineur) et l'entreprise. Sa durée peut varier entre 1 et 3 ans en fonction du diplôme préparé, en tenant compte de l'origine scolaire et professionnelle du jeune. Il est ouvert aux jeunes issus des classes de 3ème, titulaires d'un BAC, d'un BTS, ou encore en réorientation en cours de cycle scolaire.

Le pôle formation des industries technologiques Lorraine prépare aux diplômes CAP, BAC PRO, BTS, Licence Pro, Ingénieur. La formation est gratuite et rémunérée. Le nombre d'apprentis par section varie entre 8 et 25.

L'apprenti peut, à chaque fin de contrat, décider d'entrer dans la vie active ou de poursuivre ses études.

### **i** MODALITES PEDAGOGIQUES ET MODALITES D'EVALUATION

La formation théorique et pratique s'effectue en alternance entre le CFAI Lorraine et l'entreprise.

Evaluations sous forme de CCF et/ou d'épreuves finales devant jury.

### **i** DES PARTENAIRES AUX ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

#### L'EMPLOYEUR

Assure la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des missions en relation directe avec le diplôme préparé, verse un salaire à l'apprenti en fonction du taux légal ou du taux de la convention collective de l'entreprise. Il respecte la réglementation du travail applicable à l'apprenti, et désigne un maître d'apprentissage responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise.

#### LE PÔLE FORMATION (CFAI LORRAINE)

Accueille, intègre, forme, conseille et accompagne l'apprenti jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Assure la coordination avec l'entreprise au travers d'un suivi régulier avec les maîtres d'apprentissage. Un livret de liaison assure la correspondance entre le CFAI Lorraine, l'entreprise, les parents et permet un meilleur suivi individuel des apprentis.

Anime des programmes d'actions dans le cadre de la vie sociale et extra scolaire (Olympiade des métiers, séjours linguistiques à l'étranger, challenges sportifs, Printemps des poètes...).

#### L'APPRENTI

Effectue le travail confié par l'employeur, correspondant au métier préparé.

S'engage à suivre les cours du CFAI Lorraine et à se présenter aux examens prévus en fin de contrat.

Respecte les règlements intérieurs du CFAI Lorraine et de l'entreprise.

### **o** LA RÉMUNÉRATION

Les apprentis perçoivent une rémunération fixée en pourcentage du SMIC, en fonction de leur âge et de leur progression dans le cycle de formation.

|                | 1ÈRE ANNÉE | 2ÈME ANNÉE | 3ÈME ANNÉE |
|----------------|------------|------------|------------|
| DE 16 À 17 ANS | 25 %       | 37 %       | 53 %       |
| DE 18 À 20 ANS | 41 %       | 49 %       | 65 %       |
| DÈS 21 ANS     | 53 %       | 61 %       | 78 %       |

En pourcentage du SMIC, sous réserve de modification législative et sauf disposition conventionnelle plus favorable.

### **DI** CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat devra retirer un dossier disponible sur notre site internet ou sur simple demande, et satisfaire à un entretien permettant de juger de sa motivation. Il devra chercher activement une entreprise d'accueil et/ou répondre à une offre de nos entreprises partenaires. L'inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage.



**NANCY-MAXÉVILLE**  
03 83 95 35 32

**SAINT-DIÉ-DES-VOSGES**  
03 29 39 43 20

**METZ**  
03 82 82 43 80

**YUTZ-THONVILLE**  
03 82 82 43 80

**CAPAVENIR-THAON**  
03 29 39 43 20

**BAR-LE-DUC**  
03 83 95 35 32

**HENRIVILLE**  
03 87 00 34 81

[www.formation-industries-lorraine.com](http://www.formation-industries-lorraine.com)



Pôle formation des industries technologiques Lorraine

